



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

REVISION DE L'ACCORD LOCAL PORTANT DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES ET DE LA REPARTITION DES SIEGES

Compte tenu de la tenue prochaine des élections municipales en mars 2020, il y a obligation de déterminer la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la répartition telle que proposée pour 2020 et identique à la répartition actuelle.

RAPPORT SUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT 2018

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport annuel de Suez sur l'eau potable et l'assainissement pour l'année 2018.

SUBVENTION DES OPERATIONS DE SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La Préfecture peut procéder à l'étude de subventions des opérations de sécurisation des établissements scolaires.

Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à M. le Maire pour déposer une demande de subvention.

REVALORISATION DES INDEMNITES DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Les indemnités des frais de déplacement temporaires des agents ont été revalorisées au 1er mars 2019. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la revalorisation des indemnités des frais de déplacement.